

Mémoire Aux pays des géants

Projet minier aurifère Canadian Malartic- Projet extension

Ginette Trudel

[REDACTED]

Malartic, Qué

[REDACTED]

**résidente de Malartic depuis 1978 dans la zone sud
propriétaire d'un commerce de coiffure depuis 1980 à aujourd'hui à
la même adresse que ci-dessus, travailleuse autonome**

Réjean Gariépy

[REDACTED]

Malartic, Qué

[REDACTED]

**résident de Malartic depuis 1959 dans la zone sud,
travailleur du domaine minier depuis 1970, domicilié au [REDACTED]
depuis 1983.**

Aux pays des géants

Le projet Canadian Malartic que j'appelle au pays des géants qui nous donne une mine en ville et dans ma cour....Est-ce possible et oui hélas! Ce projet est grandiose et soulève des inquiétudes et des questionnements qui m'interpelle au point de vue santé physique et mentale et qualité de vie car depuis 2008 j' ai vécu les nuisances, les dérangements et souvent un dialogue de sourd...

Depuis les transformations qui entourent notre petite localité Malartic,nous sommes malheureusement à même de constater que contre un plus puissant que soi, on se dispute pas sans perte..avec des effets d'un climat social tendu, une baisse de la population qui constitue des conséquences néfaste pour un économie local et un profond questionnement sur notre santé...Sommes-nous un laboratoire humain?

Dans tout ce bouleversement, on calme haut et fort que les géants ne sont pas responsables. Géante minière ne se tient pas responsable. Suis-je donc responsable de tout ce bouleversement. Ai-je nui à leurs profits pour qu'on octroie les charges de mes pertes dans la zone impactée par la minière et celle de ma santé Dans ce bas-monde est ce normal d'appauvrir le plus petit au bénéfice du gigantisme d'une corporation minière.

Quand le bruit rend malade,quand la poussière rend malade,quand les sautages rendent malade. Le bruit environnemental devrait être un enjeu grandissant de la santé publique, il porte atteinte à la santé et la sécurité, réduit la qualité de vie à la perte de jouissance de nos milieux de vie. La poussière des risques et des impacts majeurs pour l'environnement. Un suivi environnemental de la qualité de l'air, ses émissions de poussière que contiennent-elles? Est-ce qu'il y a un risque pour avoir des maladies pulmonaires et des cancers en respirant ses poussières pendant plusieurs années? Est-ce qu'il a eu des analyses et des recherches au sujet des poussières de mine dans une ville. Sommes- nous un laboratoire humain?Le sautage nuisance qui cause des vibrations agressives qui provoquent des dommages au bâtiment dans la zone impactée par la minière,les vibrations agressives donne un genre de tremblement de terre qui est à l'origine du ressenti suivant l'impuissance, la peur et la peur de bris sur la maison,la crainte et le stress...un nouvelle maladie est apparu que je nommerai l'intolérance au sautage..Pourquoi nous devons nous vivre les nuisances de cette minière? Est-ce que nous sommes une zone tampon pour eux? Est-ce que les normes du bruits, poussières et sautages sont à revoir près des habitations. Sommes-nous des cobayes pour cette minière et le ministère?

Ensuite les effets d'une mine en ville, la baisse de la population active sont déjà visibles aujourd'hui dans notre municipalité tout ces facteurs ont contribué à une diminution des valeurs immobilières et encore plus prononcé dans le secteur de la zone sud impactée par la minière Canadian Malartic. Est-ce qu'il y a un rapport avec la minière ou le futur agrandissement de Canadian Malartic toutes ces maisons à vendre à Malartic?

Et parlons des aspects de la qualité de vie et de bien être qui a chuté considérablement,la faiblesse des liens sociaux et le stress depuis l'implantation de cette minière en milieu urbain, particulièrement difficiles les nuisances bruit,poussière et sautage affectent négativement la qualité de vie des citoyens

résidant dans la zone sud de la voie ferrée qui agissent comme une zone tampon humaine de cette mine à ciel ouvert dans un milieu urbain. Est-ce acceptable? Toutes ces contraintes affectent la santé physique et mentale dans le cadre de vie en général ce stress, ces irritations, ces inconforts, ces impuissances, ces injustices etc etc, Est-ce acceptable?

Je vous remets notre dossier, notre histoire et les inconvénients de notre vécu depuis l'arrivée de Osisko jusqu'à aujourd'hui avec Canadian Malartic.

Ginette Trudel & Réjean Gariépy

Contexte général

M. Gariépy habite à Malartic depuis 1959 et Mme Trudel depuis 1978.

«Salon Jeannette» est un salon de coiffure exploité depuis 1954. Il se trouve à l'intérieur d'une maison située au [REDACTED] à Malartic.

Dès 1978, Mme Trudel a commencé à travailler comme coiffeuse au «Salon Jeannette». En 1980, elle a acheté le commerce. En 1983, elle et M. Gariépy ont acheté la maison dans laquelle est situé le commerce et y habitent depuis.

M. Gariépy est mineur. Il travaillait autrefois dans une mine souterraine à Cadillac. Maintenant, il travaille dans une usine de traitement du minerai détenu par la Compagnie Richmond.

La maison de Mme Trudel et M. Gariépy est située dans le quartier Centre, soit l'un des trois quartiers les plus rapprochés de la mine. Le quartier Centre était autrefois un quartier majoritairement constitué de résidences unifamiliales occupées par leurs propriétaires. Mme Trudel et M. Gariépy appréciaient la vie de quartier qu'ils avaient alors.

Depuis le début de l'exploitation minière, le quartier a beaucoup changé. Des résidences ont été achetées par Osisko afin de créer un parc et un stade alors que d'autres résidences ont été achetées à la demande des propriétaires qui ne désiraient pas demeurer près de la mine. Aujourd'hui, la majorité des résidences (autant celles détenues par la mine que celles détenues par des citoyens) sont désormais occupées par des locataires.

Quant aux quartiers autrefois situés au sud du leur, ils n'existent plus, puisqu'il s'agit des quartiers qui ont été entièrement relocalisés par la mine.

Face à cette situation, Mme Trudel dit avoir tout perdu: ses voisins, sa vie de quartier, son sentiment d'appartenance à la ville, sa quiétude, sa qualité de vie et sa retraite. Elle affirme être restée à Malartic uniquement car son commerce l'y obligeait.

Période de construction de la mine

M. Gariépy et Mme Trudel disent avoir vécu énormément de désagréments pendant la période de construction de la mine. Ils ont dû endurer beaucoup de bruit pendant le premier déménagement de résidences, pendant la construction du mur, pendant le deuxième déménagement de résidences, pendant la construction du parc et pendant la construction du stade Osisko. Ce qui a duré 4 ans au total.

Beaucoup de poussière était également présente pendant cette même période. Osisko leur a d'ailleurs acheté un air climatisé pendant la construction du mur en guise de compensation.

M. Gariépy et Mme Trudel ont beaucoup souffert du climat tendu entre les «pour» et les «contre» Osisko. Ils ont d'ailleurs reçu copie d'une lettre écrite par un employé d'Osisko et diffusée à tous les autres employés. Cette lettre critiquait les «antisosisko» et invitait les employés de la mine à «construire un contrepoids aux Anti-Osisko et renverser leur influence démesurée». M. Gariépy et Mme Trudel se sont sentis menacés, ont remis la lettre à la police et ont arrêté de se plaindre.

Cela est survenu en 2010.

Période d'exploitation de la mine

Depuis que la période d'exploitation de la mine a commencée, Mme Trudel et M. Gariépy continuent de ressentir des effets négatifs en raison du bruit et de la poussière, mais disent parvenir à «endurer» ces nuisances. Cependant, ils ne parviennent pas à «endurer» les nuisances dues aux vibrations.

En effet, le couple vit énormément de stress en raison des sautages et des dommages potentiels à leur maison. Ils sont convaincus que les activités minières sont responsables des bris de leur maison et craignent l'apparition de nouveaux bris. Leur maison représentait leur fond de retraite. Ils ont peur que leur maison se déprécie complètement, qu'ils ne soient pas capables de la vendre et qu'ils perdent tout. Ils vivent également un profond sentiment d'injustice face au fait que la plupart de leurs voisins ont été achetés par la mine.

Facteurs qui alimentent leurs inquiétudes :

- Ils affirment que des normes concernant la résistance sismique des bâtiments ont été adoptées en 1976 (ils mentionnent tenir cette information d'un document du gouvernement du Canada). Comme leur maison a été construite en 1954, ils concluent qu'elle ne peut pas respecter ces normes et que par conséquent, elle est vulnérable aux vibrations;
- Ils sont inquiets de savoir qu'aucun suivi de tassement de sol n'a été fait depuis le début de l'exploitation de la mine. Au tout début de l'exploitation, ils auraient demandé à connaître la composition du sol autour de leur maison et aurait demandé qu'un suivi du tassement de sol soit fait. Ils affirment avoir fait cette demande notamment à Hélène Thibault et celle-ci aurait répondu qu'il n'y avait pas d'inquiétude à y avoir et qu'un tel suivi n'était pas nécessaire. Mme Trudel et M. Gariépy s'inquiètent à ce sujet car un membre de leur famille est géologue et leur a mentionné qu'un tassement de sol dû aux vibrations des sautages pouvait provoquer des bris à leur maison. Il ajoute que l'ancien site de «slam rouge» se trouve derrière leur maison, ce qui selon eux pourrait avoir un impact. Ils aimeraient aussi savoir si le sol autour de leur maison est composé d'argile bleu ou grise, car selon ce qu'on leur a dit, l'argile bleu serait plus vulnérable au phénomène de tassement de sol;
- Un employé de la mine va régulièrement au salon de coiffure de Mme Trudel dans la cadre du *Programme de perception*. L'an dernier, un employé lui aurait dit ne pas comprendre pourquoi les données du sismographe portatif qu'il installait dans sa maison étaient toujours plus élevées que les données du sismographe permanent le plus près de sa résidence. Mme Trudel et M. Gariépy sont donc restés avec l'idée que les sautages sont plus forts dans leur maison;
- Un agent d'immeubles a informé Mme Trudel et M. Gariépy que s'ils désiraient vendre leur maison, ils avaient l'obligation d'avertir les acheteurs potentiels de l'existence des sautages et de leurs impacts. S'ils faisaient défaut de le faire, les acheteurs pourraient revenir contre eux puisque cela serait considéré comme un vice-caché;
- Ils s'inquiètent quant à l'assurabilité de leur maison. Une personne leur aurait dit qu'en cas de changement de propriétaire, les compagnies d'assurance n'accepteraient plus d'assurer la maison et ce, en raison des sautages;
- Ils craignent qu'il soit impossible de vendre leur maison. Ils l'ont mis en vente depuis le mois d'août 2015 (sur Twitter, Facebook et Cablevision) et n'auraient eu aucune visite. De plus, la maison a été évaluée par un évaluateur agréé en 2011, et celui-ci a mentionné comme facteur défavorable à l'évaluation «À proximité de la mine à ciel ouvert»;
- Tous les facteurs ci-haut mentionnés les inquiètent, car ils craignent de perdre l'argent investi dans leur maison, alors que celle-ci représente pour eux leur retraite.

Mme Trudel et M. Gariépy reconnaissent que des fissures étaient présentes avant l'arrivée d'Osisko. Cependant, selon leurs observations, les fissures déjà présentes se seraient dégradées et de nouvelles seraient apparues. Ils croient aussi que

certaines fissures seraient possiblement apparues et ce, même en l'absence de la mine, mais que l'exploitation minière a accéléré le processus, ce qui fait en sorte qu'ils doivent réparer des bris qui seraient autrement apparus plusieurs années plus tard.

Quant au volet «inconfort» dû aux sautages, Mme Trudel dit vivre de l'intolérance aux sautages, c'est-à-dire qu'elle vit un stress immense à chacun d'entre eux et dit même faire des crises d'anxiété. Mme Trudel perçoit le bruit des sautages comme un bruit de guerre, et ce sent comme si c'était *réellement* la guerre. Elle ressent de la peur ainsi que de la rage qui monte en elle. La rage est dû au fait qu'elle perçoit comme une injustice le fait de devoir endurer les sautages jour après jour. Elle perçoit les sautages comme une véritable intrusion dans sa vie privée, voir une agression.

Lorsque les sautages ont lieu pendant ses heures de travail, Mme Trudel dit qu'un silence s'installe dans le salon. De plus, certaines clientes lui expriment trouver les sautages très forts lorsqu'elles sont au salon. En voici des exemples :

- Certaines clientes du salon de coiffure, qui résident à Malartic, mais dans le quartier nord, demanderaient à ne pas avoir de rendez-vous à 11h ou 15h, car elles ne veulent pas être présentes lors des sautages;
- Certaines clientes résidant dans le quartier nord auraient dit à Mme Trudel qu'auparavant, elles ne comprenaient pas pourquoi les citoyens du sud se plaignaient des sautages, mais que depuis qu'elles les avaient ressentis au salon, elles comprenaient et qu'elles ne voudraient jamais habiter près de la mine;
- Une dame originaire de Malartic, mais habitant maintenant à Montréal, serait allé au salon pendant qu'un employé de la mine était présent dans la cadre du *Programme de perception*. Avant le sautage, elle aurait dit avoir elle-même vécu plusieurs sautages dans son enfance et qu'elle serait en mesure d'en évaluer la force. Suite au sautage, elle aurait regardé l'employé d'Osisko en disant «À quel moment sommes-nous supposées sortir de la maison?». Elle aurait trouvé que la force actuelle des sautages est démesurée.

Ces commentaires confirment à Mme Trudel qu'il est normal qu'elle ressente de l'inconfort lors des sautages et qu'il n'est pas normal pour un citoyen de vivre aussi prêt du site minier et donc, alimente son sentiment d'injustice.

Mme Trudel et M. Gariépy disent que les sautages sont pires depuis environ 2 ans. Ils disent qu'ils sont plus sourds et plus longs. Il y a plus de bruit et de vibrations. Les objets comme la vaisselle tremblent plus qu'avant.

Conséquences dues aux nuisances

M. Gariépy a fait un infarctus en 2010 et en 2014. Suite à l'infarctus de 2014, il a eu deux pontages. Il attribue ces infarctus au stress qu'il vit en raison de la présence de la mine, plus spécifiquement en raison des sautages et des bris potentiels à sa maison.

M. Gariépy fait de l'asthme depuis 2014. Il prend des pompes 2 fois par jour, ainsi qu'au besoin. Avant cette date, il affirme n'avoir jamais eu de problèmes. Il reconnaît avoir été exposé à la poussière en travaillant dans les mines, mais le fait qu'il ait commencé à faire de l'asthme en 2014 lui donne l'impression que la présence de la mine a contribué à cette situation.

En janvier 2015, Mme Trudel a consulté son médecin en raison du stress qu'elle vit par rapport à la mine et des impacts sur sa santé psychologique. Il lui a conseillé d'entamer un suivi avec une travailleuse sociale, ce qu'elle fait depuis le mois d'avril 2015, à raison de deux fois par mois.

Offre d'achat par Osisko

Tel qu'il appert de la chronologie présentée plus bas, Osisko a offert à Mme Trudel et M. Gariépy d'acheter leur maison à 2 reprises. La première fois en 2011, pour un montant de 170 000\$. La seconde fois en 2013 pour un montant de 190 000\$.

Ils ne se sont pas prévalus de l'offre d'achat de 2011, car elle ne couvrait pas le commerce de Mme Trudel. En effet, afin de pouvoir continuer d'exploiter son salon de coiffure dans sa résidence, elle devait acheter une maison située en zone commerciale. Or, aucune maison en zone commerciale n'était disponible à Malartic. Mme Trudel aurait été intéressée à déménager dans un immeuble à logements situé sur la rue Harricana, mais après avoir contacté la ville de Malartic, on lui a répondu qu'elle ne pouvait pas exploiter de commerce dans ce secteur. Elle aurait également été intéressée à échanger sa

maison contre une maison détenue par Osisko dans le secteur de la polyvalente *Le Tremplin*, puisque le zonage municipal permettait d'y exploiter un commerce. Osisko aurait rejeté cette proposition, car ils auraient eu un «projet» en cours pour cette maison. Dans les faits, cette maison est aujourd'hui louée par la mine à des locataires.

Dans ces circonstances, la vente de la maison aurait obligé Mme Trudel à louer un local commercial en ville pour exploiter son salon de coiffure. Ce scénario n'était pas réaliste pour elle car elle aurait perdu une part importante de ses revenus. De plus, Brian Coates avait fortement recommandé à Mme Trudel et M. Gariépy de rester dans leur maison, car maintenant que la période de construction était terminée, les nuisances devaient cesser (bruit, poussière, vibration). Il leur aurait affirmé que s'ils restaient dans leur maison, ils seraient bien.

Entre 2011 et 2013, Mme Trudel et M. Gariépy ont continué à ressentir des nuisances sur une base quotidienne. Plus particulièrement, ils continuaient d'être incommodés par les sautages et observaient des fissures à leur maison qu'ils attribuaient à l'exploitation minière.

C'est pourquoi en 2013, Mme Trudel et M. Gariépy ont de nouveau demandé à Osisko d'acheter leur maison. Considérant l'impossibilité pour Mme Trudel d'exploiter son commerce dans une autre maison de Malartic et considérant qu'Osisko n'acceptait pas de payer pour relocaliser le commerce, Mme Trudel et M. Gariépy ont proposé qu'Osisko achète leur maison et leur loue jusqu'à la retraite de Mme Trudel.

Bien que cela ne constituait pas le scénario privilégié par Mme Trudel et M. Gariépy, ils en auraient été satisfaits et ce, pour les raisons suivantes :

- Ils se seraient départi de la responsabilité financière de faire réparer les dommages à la résidence. En effet, l'angoisse qu'ils vivent lors des sautages est principalement due à la crainte que des dommages soient causés à leur maison. À chaque sautage ils pensent aux bris potentiels, aux pertes financières qui en découleraient et à leur retraite compromise;
- Mme Trudel aurait pu continuer d'exploiter son salon de coiffure. Bien évidemment, elle préférerait l'exploiter ailleurs, mais cela est impossible pour les motifs déjà présentés.

Il s'agissait donc du seul compromis possible entre leur désir de se départir des inquiétudes qui nuisent à leur qualité de vie et à leur santé et la nécessité de travailler pour gagner leur vie.

Le 9 octobre 2013, Brian Coates a donc fait une offre d'achat verbale à Mme Trudel et M. Gariépy : Osisko achèterait leur maison pour 200 000\$ et leur louerait la maison moyennant un loyer de 400\$ jusqu'à la retraite de Mme Trudel. Mme Trudel et M. Gariépy auraient accepté cette offre, mais avait tout de même demandé un délai pour bien y réfléchir. Cependant, M. Coates a révoqué son offre la même journée.

Le 14 octobre 2013, Brian Coates a fait une nouvelle offre d'achat, cette fois-ci par courriel : Osisko achèterait leur maison pour 190 000\$ et leur louerait la maison moyennant un loyer de 500\$ et ce, pour une période de 6 mois. Cette offre comportait la même problématique que celle de 2011 : Mme Trudel se retrouvait dans l'impossibilité d'exploiter son commerce. Ils leur fut donc impossible d'accepter cette offre encore une fois.

Nouvelle demande d'acquisition

Au cours du mois d'août 2015, Mme Trudel et M. Gariépy ont de nouveau demandé à Canadian Malartic d'acheter leur maison. Ils se disent épuisés de constater des fissures, de s'inquiéter à ce sujet, de contacter la mine et de faire effectuer des réparations. Ils constatent aussi que la situation affecte de plus en plus leur santé. Tel que mentionné, Mme Trudel consulte une travailleuse sociale depuis janvier 2015 afin de l'aider.

D'une part, Mme Trudel dit être tellement épuisée d'endurer les sautages, qu'elle est maintenant prête à quitter sa maison, même si cela implique de perdre son commerce et sa source de revenus.

D'autre part, elle affirme que son suivi avec la travailleuse sociale l'aide à cheminer. Elle affirme avec beaucoup d'émotivité qu'elle a réussi à faire son deuil de sa maison, mais pas de son commerce.

Ce n'est donc pas de gaité de cœur qu'ils demandent à Canadian Malartic d'acheter leur maison. C'est parce qu'ils jugent que leur santé le nécessite.

Chronologie

- Novembre 2009 Dans le cadre du suivi des maisons les plus rapprochées de la fosse, la compagnie GPR inspecte la résidence de Mme Trudel et M. Gariépy et prend des photos des fissures.
- 2010 Dès 2010, Mme Trudel et M. Gariépy ont contacté Osisko car ils constataient l'apparition de fissures.
- 3 février 2011 Mme Trudel signe une entente avec Brian Coates. Cette entente prévoit : 1- Une indemnité de 4000\$ pour les inconvénients causés par la construction de la butte-écran et le début des activités minières; 2- Une option d'achat au montant de 170 000\$ pour une durée d'un an; 3- La réparation de tous dommages causés par l'exploitation minière aux frais de la mine. Par cette entente, Mme Trudel a renoncé à réclamer tout autre montant concernant les activités minières ainsi qu'à porter plainte auprès des autorités gouvernementales.
- Début 2012 Mme Trudel et M. Gariépy ont contacté Osisko après avoir observé l'apparition de nouvelles fissures.
- 17 avril 2012 La résidence a été inspectée par Jean-Pierre Brunet, ingénieur pour la compagnie Biopitic.
- 17 septembre 2012 Mme Brunet remet son rapport à Mme Trudel. Il a comparé les fissures observées par Mme Trudel et M. Gariépy et les fissures photographiées par GPR en 2009. Il conclut que les fissures observées étaient déjà présentes en 2009 et que celles-ci ne se pas détériorées depuis.
- Mai 2013 Mme Trudel et M. Gariépy ont effectué des rénovations dans leur maison. Ils ont plâtré et peinturé tous les murs de la maison.
- Octobre 2013 Mme Trudel et M. Gariépy ont contacté Osisko, car des fissures sont réapparues suite aux travaux effectués plus tôt. Des réparations ont alors été réalisées par Osisko suite à la visite d'Amélie Foucault et de Jacques Roussel.
- 9 octobre 2013 Une rencontre a lieu entre Mme Trudel, M. Gariépy, Brian Coates et Amélie Foucault. M. Coates fait une offre d'achat verbale : Achat de la maison pour un montant de 200 000\$ + Location de la maison à Mme Trudel et M. Gariépy pour un montant de 400\$ par mois et ce, jusqu'à la retraite de Mme Trudel. M. Gariépy et Mme Trudel demandent un délai pour réfléchir à cette offre, ce qui leur fut accordé.
- 9 octobre 2013 Brian Coates appelle Mme Trudel et M. Gariépy à 20h15 et révoque l'offre faite plus tôt dans la même journée.
- 14 octobre 2013 Brian Coates envoie un courriel à Mme Trudel et M. Gariépy. Osisko sera disposé à acquérir leur maison pour 190 000\$ au cours des deux prochaines années, avec possibilité de prolonger la période d'achat d'un an à l'échéance de l'option. Suite à l'achat, Mme Trudel et M. Gariépy pourraient demeurer dans la résidence pour une période de 6 mois moyennant un loyer de 500\$ par mois.
- 14 octobre 2013 Mme Trudel et M. Gariépy envoient un courriel à Brian Coates. Il mentionne que l'offre verbale du 9 octobre 2013 était conforme à leurs attentes et que l'offre du 14 octobre 2013 n'est pas acceptable pour eux. Ils demandent une révision de l'offre.
- Début 2014 Mme Trudel et M. Gariépy ont contacté Osisko suite à l'observation de nouvelles fissures.

3 juillet 2014	La résidence a été inspectée par Denis Fortin, architecte pour la compagnie TRAME.
Juillet 2014	M. Fortin remet son rapport à Mme Trudel et M. Gariépy. Il conclut que la problématique soulevée «évolue depuis possiblement très longtemps et n'est pas principalement reliée aux activités de la minière, mais à toutes sources de vibration». Il recommande de replacer certaines solives, de revoir la fixation entre certaines pièces de bois et d'installer des entremises afin de solidifier la structure.
Juillet 2014	Canadian Malartic a mandaté un entrepreneur en construction pour faire certains travaux, conformément aux recommandations de M. Fortin.
Hiver 2014-2015	La compagnie GPR a procédé à une seconde inspection de leur maison dans le cadre de l'étude des 80 maisons.
Janvier 2015	Mme Trudel et M. Gariépy ont fait des travaux supplémentaires afin de solidifier la structure de leur maison. Ils jugeaient que les travaux effectués par Canadian Malartic en juillet 2014 n'étaient pas suffisants et cela les inquiétait.
Avril 2015	Denis Fortin, Jacques Roussel et Amélie Foucault sont allés constater les travaux effectués. Canadian Malartic a accepté de rembourser 50% des frais de ces travaux.
Avril-Août 2015	Entre le mois d'avril et le mois d'août 2015, Mme Trudel et M. Gariépy ont contacté Canadian Malartic à cinq reprises. À chaque fois, ils avaient observé l'apparition d'une nouvelle fissure.
20 août 2015	Mme Trudel envoi un courriel à Amélie Foucault. Elle mentionne que de nouvelles fissures sont apparues dans la chambre à coucher suite aux sautages et que la minière continue d'engendrer des impacts négatifs sur leur santé. Elle mentionne que l'achat de sa maison serait une solution pour les deux parties.
Août 2015	Amélie Foucault a informé Mme Trudel et M. Gariépy que Canadian Malartic pouvait réparer les nouvelles fissures. Mme Trudel n'est plus intéressée à ce que les bris soient réparés, elle veut vendre sa maison.
Septembre 2015	Mme Trudel et M. Gariépy reçoive le rapport de l'étude des 80 maisons.
19 octobre 2015	Mme Trudel envoi un courriel à Amélie Foucault. Elle demande que Canadian Malartic 1- lui offre une maison neuve; 2- achète sa propriété et son commerce; 3- reconstruise sa maison et son commerce.
23 octobre 2015	Amélie Foucault envoie une lettre à Mme Trudel. Elle mentionne que Canadian Malartic ne donnera pas suite à sa demande d'acquisition. Elle ajoute qu'un guide de bon voisinage sera rédigé prochainement et abordera l'acquisition de maison, bien que cela constitue une option de dernier recours. L'élaboration de ce guide prendra quelques mois.

En bout de piste, on peut finalement deviner la philosophie d'une compagnie en regardant le sort qu'elle réserve aux personnes dont elle a pas de besoin

Ce projet est-il acceptable?

Selon moi, après la lecture de mon dossier, vous pouvez le critiquer, le juger, l'analyser dans son ensemble et comprendre le pourquoi de mon NON Ma position est l'être humain au premier rang

pour que ce projet sois acceptable, sous toute réserve... Priorité, aucune zone tampon humaine. Est-ce que nous sommes l'expérience d'un laboratoire humain pour notre santé avec une mine en ville.

L'option proposée, cette option n'a pas les normes d'impact zéro, depuis la mise en opération de la minière plusieurs plaintes et des infractions à leurs actifs. Les normes environnementales sont peut-être à revoir à la baisse près des habitations. Durant la construction de la déviation de la route 117, le bruit permis augmentera jusqu'à 75 décibels selon la loi. Est-ce qu'il aura des dépassements des normes encore une fois? La grandeur de la fosse et les travaux de la déviation de la route 117 augmenteront l'activité des camions dans la fosse et sur la route ensuite survient la pollution de CO₂ et encore, encore encore de la poussière, bruit et dynamitage. Est-ce que Canadian Malartic désire faire un camp minier en nous emmurant, un sentiment d'être pris en otage de nous sentir prisonnière de cette situation en nous donnant le ressenti d'étouffement, de désespoir, incapacité d'envisager une amélioration dans l'avenir quand cette minière va nous laisser des stigmates d'un passé industriel. Que sommes-nous pour eux des pions sur un échiquier?

Modifications.... Oui, revoir les normes à la baisse pour la poussière, bruit, sautage moins près du mur vert et la diminution de la longueur et la densité du sautage... réduire, réduire et réduire ou simplement faire une zone tampon et faire l'acquisition des maisons impactées de la zone sud par la minière, non à rabais, et offrir le coût de remplacement de la dite maison pour le permettre opérer sans contrainte et d'arriver à l'impact zéro. S'il y a des dépassements de normes des amendes salées imposées par notre gouvernement avec arrêt d'opérations de 24hrs à chaque dépassement ainsi que des compensations monétaires pour jouissance de notre milieu de vie pour chaque citoyen pour les impacts occasionnés.. Est-ce que la cohabitation est possible entre la minière et les citoyens de Malartic sans zone tampon?

Ce projet autorisé avec des recommandations un engagement de Canadian Malartic de faire une zone tampon obligatoire dans le secteur et vous le ministère de définir la distance de cette zone pour ce projet et pour les futurs projets, ici et ailleurs en milieu urbain. Est-ce que vous le ministère, géantes minières, géantes multi-nationales de mettre la santé en danger potentiel en laissant les hommes, les femmes et les enfants de faire le travail d'une zone tampon. Revoir s'il le faut les normes déjà existantes à la baisse pour l'exploitation. Est-ce que le ministère protège bien le citoyen dans ce projet.

Oui pour les emplois bien rémunérés dans le grand Malartic (Val d'Or, Dubuisson, Rivière-Héva, Amos, Cadillac, Rouyn-Noranda et le petit Malartic) ainsi que pour la fierté et la passion des travailleurs dans le domaine minier en Abitibi et prendre en considération l'économie régionale qu'apporte ce projet. En souhaitant que ce projet se réalise en harmonie et que personne ne soit impacté par ce projet grandiose d'une mine en ville. A vous décideurs de faire les recommandations!

Que nous réserve l'avenir, si on écarte les plus petits et les plus pauvres sans peine?

Ginette Trudel
Réjean Gariépy

